



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 9 octobre 2019 à 18h30,

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Georges BUISSON
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 14 ^{ème} délibération
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Arrivée après la 12 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Arrivé après la 14 ^{ème} délibération Départ après la 16 ^{ème} délibération Départ après la 16 ^{ème} délibération
14	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
17	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Françoise CARON
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
23	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
24	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
27	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
28	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 14 ^{ème} délibération
29	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
30	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
31	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
33	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
34	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
35	MERY	T	Eudes BOUVIER	
36	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
37	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
38	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
39	MOUXY	T	Nicolas MARC	
40	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
41	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
42	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
43	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
44	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
46	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
47	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ



23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
GRESY SUR AIX
SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Marina FERRARI
Françoise CARON
Elisabeth ASSIER
Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS
Pascal RAMPNOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Julie ECALARD
Hanane MAJID
Laure GOULLARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON
Wassila BOUJNANE

Saint Offenge
Trésorier
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directrice du pôle Aménagement
Directeur du pôle Service à la population
Responsable Communication et relations publiques
Responsable Habitat – Politique de la ville
Chargée de mission Urbanisme
Responsable juridique/Assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées
Assistante du service Urbanisme - Habitat

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 octobre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 47 présents (47 titulaires), et 53 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2019
Exécutoire le : 15 OCT. 2019
Affichée le : 15 OCT. 2019
Visée le : 15 OCT. 2019

FINANCES

AP/CP 007 – Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision n°6

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2014 portant ouverture de l'AP/CP relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2016 portant révision n°1 au motif d'une modification de calendrier,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2017 portant révision n°2 au motif d'une modification de calendrier,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant révision n°3 au motif de l'intégration des PLUI de l'ex-CCCH et de l'ex-CCCA pour 293 400 euros,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte d'ateliers thématiques et de réunions de synthèse pour 15 000 euros,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juin 2019 portant révision n°5 au motif de la prise en compte de réunions supplémentaires pour 17 000 euros,

Monsieur le Président rappelle la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de l'ex CALB, ainsi que la délibération en date du 19 novembre 2014 du Conseil communautaire de la CALB décidant d'approuver la gestion en AP/CP de ce dossier.

L'adoption, la modification, ou la clôture d'un AP/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est augmenté de 20 000 euros pour la prise en compte de frais de reprographie et d'enquête publique. Les Crédits de Paiement (CP) 2019 sont ajustés.

Les montants et la ventilation des montants sont présentés dans l'annexe jointe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AP/CP relatif au PLUI, la modification de l'autorisation de programme et celle des crédits de paiement.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 47
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 9 octobre 2019

Le Président,
Dominique DORD

APCP007 - PLUI - Révisions

OPERATION

Intitulé de l'opération :	PLU Intercommunal
Imputation analytique :	154-05 / 154-05AP
Montant initial de l'opération :	600 000 euros TTC
Montant actualisé révision n°3 :	893 400 euros TTC
Montant actualisé révision n°4 :	908 400 euros TTC
Montant actualisé révision n°5 :	925 400 euros TTC
Montant actualisé révision n°6 :	945 400 euros TTC

DEPENSES

	Voté	Proposé
2015	78 435,60	78 435,60
2016	98 238,22	98 238,22
2017	183 421,24	183 421,24
2018	343 606,39	343 606,39
2019	142 332,01	179 332,01
2020	79 366,54	62 366,54

Total	925 400,00	945 400,00
--------------	-------------------	-------------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AP/CP 007 - Mise en oeuvre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Révision n.6

Date de transmission de l'acte : 15/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 15/10/2019

Numéro de l'acte : d3005 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191009-d3005-DE

Date de décision : 09/10/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions